



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/110

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 23 : PROJET D'UNE JOURNÉE CHAMPIGNONS A L'AUTOMNE 2021

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, chargé de l'environnement et de la forêt, qui explique qu'une journée champignons est prévue dimanche le 17 octobre 2021, tout d'abord en forêt communale Saint Hubert le matin de 9h00 à 12h00, avec une initiation et une découverte des champignons, puis l'après-midi, sous le préau de l'école « Robert Schuman », de 14h00 à 17h00, une conférence/initiation à la détermination.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre en charge les frais d'organisation de cette journée sur les champignons en 2021 :
 - ° un montant de 100 € à M. Gilles Weiskircher, Micologue pour l'animation de la journée sur les champignons,
 - ° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation.
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT